

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 22 Vœu en faveur du soutien aux journalistes et auteurs turcs persécutés.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant « l'attachement absolu, imprescriptible, inconditionnel » de la Ville de Paris à la liberté d'expression, et son soutien « aux défenseurs les plus emblématiques des droits de l'homme à travers le monde », réitéré en 2015 par l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Charlie Hebdo, et en 2016 au journaliste ex-rédacteur en chef du journal d'opposition turc Cumhuriyet, Can DUNDAR, persécuté et contraint à l'exil, dont le journal est plus que jamais la cible du régime (dix de ses collaborateurs sont emprisonnés en attente de jugement ; Ahmet ŞIK, sommité du journalisme en Turquie, inculpé pour appartenance à trois entreprises terroristes aussi différentes qu'incompatibles ; même le vendeur de thé du journal a été inculpé pour insulte au chef de l'État) ;

Considérant que la liberté d'expression et plus particulièrement la liberté de la presse en Turquie a cette année encore battu des records en matière de répression, faisant passer la Turquie au premier rang du classement établi par Reporters Sans Frontières du nombre de journalistes emprisonnés – les chiffres, toujours plus difficiles à établir tant les arrestations sont quotidiennes et les défenseurs des droits de l'homme susceptibles de les relayer eux-mêmes empêchés de faire leur travail, se monteraient à 146 auteurs et journalistes actuellement emprisonnés, 200 organes de presse fermés, des milliers de journalistes dans l'incapacité d'exercer leur métier ;

Considérant le contexte d'un musellement du parti d'opposition HDP au Parlement turc, dont les deux co-présidents privés de leur immunité sont actuellement emprisonnés et risquent à eux deux 225 années de réclusion criminelle pour « terrorisme » sur la base de propos tenus en séance ;

Considérant la répression qui s'est abattue sur le journal réputé pro-kurde Özgür Gündem dont neuf membres, notamment les conseillères Aslı ERDOĞAN et Necmiye ALPAY, risquent la réclusion à perpétuité incompressible et en isolement, pour « participation à une entreprise terroriste » et « tentative de déstabilisation de l'État », sur la seule base de leur soutien symbolique et de chroniques publiées dans ce même journal dénonçant les atrocités commises par l'armée turque dans la partie kurde du pays ;

Considérant les personnalités visées : la linguiste et traductrice Necmiye ALPAY, activiste pour la paix ; l'avocate des droits de l'homme et contre les violences sexuelles Eren KESKIN ; ou encore le représentant en Turquie de Reporters Sans frontières Erol ÖNDEROĞLU, qui a participé avec 35 autres personnalités à une opération purement symbolique visant à attirer l'attention sur les persécutions exercées sur ce journal et sont jugés à leur tour pour « terrorisme » ;

Considérant le parcours d'Aslı ERDOĞAN, romancière traduite dans une dizaine de langues, militante féministe, antimilitariste, pour les droits de l'homme et notamment des minorités, aussi bien arménienne que kurde ou alévie, activiste des « marches de la paix » au Kurdistan ;

Considérant que le contenu des chroniques incriminées est désormais accessible au public francophone via l'édition publiée par Actes Sud, et qu'on peut y lire : « Sachez que tout ce à quoi nous désirons nous unir ou nous associer, appartenir ou adhérer, est indéfectiblement lié à un seul mot ... paix » ;

Considérant l'alerte donnée en juillet 2016 par le co-président du parti d'opposition Selahattin DEMIRTAŞ, aujourd'hui incarcéré : « On en est arrivé au point où, en Turquie, le simple fait de plaider pour la paix est considéré comme un délit » ;

Considérant qu'Aslı ERDOĞAN, de même que Can DUNDAR, a exprimé sa solidarité avec Paris après les attentats de janvier 2015 au nom de la liberté d'expression, malgré les pressions exercées ;

Considérant que malgré sa remise en liberté conditionnelle le 29 décembre dernier, après 132 jours de prison, son journal Özgür Gündem a été fermé, que son éditeur turc a dû renoncer à publier le recueil des chroniques que nous avons la chance de pouvoir lire en français, qu'elle est interdite de sortie du territoire turc et dans l'incapacité de répondre aux multiples invitations de solidarité offertes par ses éditeurs, par les libraires et les lecteurs du monde entier et en particulier en France où la mobilisation civile s'est matérialisée par l'envoi d'une délégation d'écrivains et journalistes pour les deux premières audiences du procès et une pétition d'écrivains français de premier plan, Patrick DEVILLE, Jean ROLIN, Annie ERNAUX, ... ;

Considérant enfin que dans l'attente de la réouverture du procès, dont la prochaine audience est fixée au 14 mars 2017, Aslı ERDOĞAN en appelle à une prise de conscience de la part des capitales européennes : « L'Europe est actuellement focalisée sur la « crise de réfugiés » et semble ne pas se rendre compte des dangers de la disparition de la démocratie en Turquie. Actuellement, nous, — auteurEs, journalistes, Kurdes, AléviEs, et bien sûr les femmes — payons le prix lourd de la « crise de démocratie ». L'Europe doit prendre ses responsabilités, en revenant vers les valeurs qu'elle avait définies, après des siècles de sang versé, et qui font que « l'Europe est l'Europe » : la démocratie, les droits humains, la liberté d'opinion et d'expression, ... »,

Sur proposition de Mme Danielle SIMONNET,

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris affiche son soutien aux démocrates turcs, à la liberté d'expression et à la liberté de la presse en se mobilisant tout au long du procès emblématique d'Aslı ERDOĞAN et des conseillers et soutiens d'Özgür Gündem, (ce soutien pourrait se traduire par voie d'affichage sur la Mairie par exemple et/ou par l'organisation d'une soirée de soutien la veille de la prochaine audience le 13 mars ou tout autre initiative du même type),

- la Ville encourage et promeuve les initiatives des acteurs civils pour faire connaître et entendre la voix des auteurs turcs plaidant pour la paix et la démocratie, aujourd'hui privés de leurs droits fondamentaux,
- la Ville interpelle en ce sens le Ministère des affaires étrangères.